

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 20 MARS 2026 - 18H30**

**DE\_2026\_018 FDEE : ELECTION DU MAIRE**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, qui, après l'appel nominal, **donne lecture des résultats du scrutin et déclare installer les membres élus dans leurs fonctions de conseillers municipaux.**

A la suite de quoi, Madame Edith QUIÉ, doyenne du Conseil Municipal, prend présidence de la séance.

**Mme Odile STEFANINI MEYRIGNAC** se déclare candidate à la fonction de maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **11**
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 11
- Nombre de bulletins déclarés nuls : **0**
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : **9**
- Majorité absolue : **5**

**Mme STEFANINI MEYRIGNAC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) maire et prend la présidence de la séance.**

**DE\_2026\_019 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Madame la maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Madame la Maire propose que le nombre d'adjoint soit fixé à **3**.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**, fixe à **3** le nombre des adjoints au maire de la commune.

**DE\_2026\_020 ELECTION DES ADJOINTS**

Madame la maire propose que la liste des 3 adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire *bulletins blancs* : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

La liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints à Madame la maire :

Monsieur Jean-Philippe MARTINEZ

Madame Hermine VITRAC

Monsieur Pierre-Jean GRACIA

**DE\_2026\_021 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Madame la maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Les conseillers sont invités à signer la charte de l'élu local

**DE\_2026\_022 DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE XVD**

**Dans les communes de moins de 1 000 habitants**, les conseillers communautaires sont désignés parmi les membres du conseil municipal en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux)

**Mme STEFANINI MEYRIGNAC Odile, Maire, est désigné(e) conseiller(e) communautaire titulaire**  
**M.MARTINE Jean-Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné(e) conseiller(e) communautaire suppléant**

#### **DE\_2026\_023 DELEGATION DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2221-22 DU CGCT**

Considérant que Madame la maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargée pour tout ou en partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de charger le maire, par délégation pour la durée de son mandat, et selon les dispositions définies.

#### **DE\_2026\_024 CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix, ont été élus :**

**Finances et travaux :**

Odile STEFANINI-MEYRIGNAC, Jean-Philippe MARTINEZ, Hermine VITRAC, Pierre-Jean GRACIA, Edith QUIE , Marc FANTHOU , Catherine CHAUMEIL.

**Développement, vie associative, communication :**

Odile STEFANINI MEYRIGNAC , Benjamin GORON, Hermine VITRAC , Edith QUIE , Isabelle Michel, Zuzana PESTEIL, Emmanuel LISSAJOUX

#### **DE\_2026\_025 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par Madame la maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal.

A l'issue du dépouillement, le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre total de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Voix obtenues : 11

**Ont été proclamés membres titulaires de la CAO :**

Catherine CHAUMEIL, Jean-Philippe MARTINEZ, Hermine VITRAC

**Ont été proclamés membres suppléants de la CAO :**

Pierre-jean GRACIA, Edith QUIE, Emmanuel LISSAJOUX

Étant entendu que Madame la Maire en est la présidente de droit.

#### **DE\_2026\_026 ELECTION DES DELEGUES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION**

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner les membres délégués (2 titulaires + 2 suppléants) représentant la commune au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

A l'issue du vote, sont désignés :

- Titulaires : Jean-Philippe MARTINEZ, Marc FANTHOU
- Suppléants : Benjamin GORON, Hermine VITRAC

#### **DE\_2026\_027 ELECTION DES MEMBRES DELEGUES AU SIEM DU DOUSTRE PLATEAUX DES ETANGS**

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'élire les membres délégués (2 titulaires + 2 suppléants) représentant la commune au sein du Nouveau Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle de La Roche Canillac.

A l'issue du vote, sont désignés :

- **Titulaires** : Mme Odile STEFANINI-MEYRIGNAC et Mr Benjamin GORON
  
- **Suppléants** : Mme Hermine VITRAC et Mme Zuzana PESTEIL

#### DE\_2026\_028 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame la maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

De désigner Pierre-Jean GRACIA en tant que correspondant défense de la commune de Saint-Martin-La-Méanne.

#### DE\_2026\_029 DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner des conseillers municipaux chargés des fonctions suivantes : Maintenance du réseau d'eau potable, Gestion des salles communales et accueil du public. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation de :**

**Mr Marc FANTHOU** en qualité de **responsable de la maintenance du réseau d'eau potable.**

**Mme Edith QUIÉ** en qualité de **responsable de la gestion des salles communales et de l'accueil du public.**

#### DE\_2026\_030 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Madame la maire et les adjoints ont souhaité percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer aux taux suivants :**

- Maire : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>e</sup> adjoint : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>e</sup> adjoint : 8% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- délégués : 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

#### DE\_2026\_031 NATURE DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623

Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

De considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Mercredi 25 mars 14H30 (Tour du patrimoine local)
- Commission travaux/ finances 27mars 14h30
- Commission Développement , Association , Culture 27 mars 17h